

COMMUNE DE FONTET

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes sur la convocation de Monsieur Serge Poujardieu, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lydie Aso, Benjamin Barbe, Audrey Bègue, Denis Campodarve, Olivier Garric, Géralde Jean, Gérard Jouguet, Chantal Litzelmann, Michel Névi, Nathalie Perazza, Serge Poujardieu, Céline Rémy-Pourquié et Aurélien Tauzin.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Audrey Bègue, Christophe Marcon et Marie-Andrée Trescos.

Monsieur le maire excuse l'absence de Monsieur Cédric Morales, secrétaire.

Madame Chantal Litzelmann est désignée secrétaire de séance.

Madame Audrey Bègue a donné procuration de vote à Mme Litzelmann

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- 2 - PLUi : validation zonages
- 3 – Renouvellement contrat CUI
- 4 – Désignation des délégués aux commissions thématiques de la CDC
- 5 – Point d'information sur les commissions communales
- 6 – Projet d'aménagement aire de camping-cars
- 7 – Régime indemnitaire personnel communal
- 8 – Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE- RENDU DU DERNIER CONSEIL

Le Conseil Municipal, après relecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020.

2 – PLUi : VALIDATION ZONAGES

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Aurélien Tauzin présente le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols de toutes les communes de l'intercommunalité. Le Conseil Municipal doit se positionner et valider le zonage de la commune.

Il expose la méthode adoptée par la Communauté de Communes et rappelle l'historique du document présenté, en précisant que ce travail est le fruit de 5 années de travail, qu'il émane d'un cabinet d'étude, d'échanges avec la précédente équipe municipale à travers de nombreuses réunions et d'échanges avec les habitants des communes par le biais de rencontres.

Il répond à des exigences précises d'ordre réglementaires, environnementales, durables, urbaines, agricoles... en prenant en compte les besoins et ressources de la commune. Il définit les zones urbaines, celles qui sont à urbaniser, les parcelles toujours constructibles et celles qui ne le sont plus.

A ce stade, le calendrier programme encore des réunions publiques dans les communes mais la marge de manœuvre est très faible pour y apporter des modifications, le contrôle ultime de l'état étant prévu en septembre 2021.

A Fontet, le potentiel de construction prévu est de 28 logements sur 10 ans pour des parcelles de 950 m². Le principe est de concentrer les habitations sur le bourg et de ne plus construire hors cette zone, sauf « dent creuse » c'est-à-dire terrain non construit entouré d'une zone avec habitations et déjà pourvu de l'ensemble des réseaux nécessaires (eau potable, électricité).

Après étude de la carte de zonage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- Base nautique : demande de révision du zonage « accueil et hébergement touristique » au profil du zonage « aire de camping-car »
- Parcelle près du lavoir maintenue en zone à urbaniser
- Validation des 3 parcelles hors zones à urbaniser mais avec demandes de permis en cours.
- Validation d'une zone à bâtir « professionnelle » pour une entreprise

3 – RENOUELEMENT CONTRAT CUI

Monsieur le Maire informe que le contrat CUI d'un employé communal arrive à échéance et doit être reconduit pour 6 mois. Il sera de nouveau à reconduire pour quelques mois jusqu'à la date de sa retraite en juillet 2021. Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité des membres présent, **AUTORISE** Monsieur le Maire à renouveler son contrat.

4 – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA CDC

Monsieur Tauzin présente le tableau récapitulatif des délégués :

	Titulaire	Suppléant
Commission Développement économique et tourisme	Olivier Garric	Benjamin Barbe
Commission Finances	Olivier Garric	Benjamin Barbe
Commission Enfance-jeunesse	Céline Rémy-Pourquié	Chantal Litzelmann
Commission Petite-enfance	Audrey Bègue	Céline Rémy-Pourquié
Commission Bâtiment	Géralde Jean	Michel Nevi
Commission Voirie	Serge Poujardieu	Michel Nevi
Commission Urbanisme et droit des sols	Aurélien Tauzin	Géralde Jean
Commission GEMAPI	Denis Campodarve	Michel Nevi
Commission Action sociales et mobilités	Nathalie Perazza	Céline Rémy-Pourquié
Commission Sport	Marie Trescos	Gérard Jouguet
Commission Culture et lecture publique	Céline Rémy-Pourquié	Chantal Litzelmann
Commission Communication	Chantal Litzelmann	Audrey Bègue

5 – POINT INFORMATIONS COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Chantal Litzelmann informe de la création d'un groupe de travail pour réviser le Plan Communal de Sauvegarde qui se réunira mercredi 30 septembre 2020.

La date de la rencontre citoyenne est fixée au lundi 9 novembre à 18h à la Salle des Fêtes, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Une rencontre avec les responsables d'association va également être organisée très prochainement.

Madame Chantal Litzelmann fait part de ses difficultés concernant l'utilisation du site internet qui est trop ancien et demande aux membres du conseil une validation pour proposer une autre solution. Des solutions seront présentées lors d'un prochain conseil.

Monsieur Benjamin Barbe informe d'une réunion avec les plaisanciers le 10 octobre pour faire le point et écouter leurs doléances.

6 – PROJET AMÉNAGEMENT AIRE DE CAMPING-CARS

Monsieur Olivier Garric présente un projet de réaménagement de l'aire d'accueil des camping-cars. Celui-ci est en cours d'élaboration. Plusieurs solutions sont à l'étude.

Une première présentation est faite sur les points les plus importants du projet :

Séparation du circuit des campings cars et de la zone piétons/vélos

- Abandon de l'accès initial réservé piétons et entrée des campings-cars par la route de Hure
- Accès sécurisé par borne automatique de paiement
- Potentialité de 80 places de campings-cars (possibilité de réalisation en 2 phases)
- Projet respectant les arbres en place et répartition des campings-cars sur l'ensemble de la zone devant le chalet. Nécessité de modifier le projet du PLUi (cf. point 2)
- 2 zones de vidange sécurisées
- Possibilité de mettre à disposition des blocs : machine à laver / sèche-linge

La commission concernée travaille aux différentes possibilités et étudie les premiers devis. La possibilité d'obtenir des subventions doit être étudiée.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur ce projet de nouvel aménagement

7 – RÉGIME INDEMNITAIRE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire propose l'instauration d'une nouvelle prime IFTS pour M. Morales, secrétaire de mairie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à l'unanimité, cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire propose un devis pour la mise en place de poteaux distributeurs de poches pour déjections canines. Les membres du Conseil Municipal considèrent le devis trop élevé, que cet achat n'est pas prioritaire et ne valident donc pas cette proposition.

-Monsieur le Maire informe le conseil de la demande du Club de Plongée de Langon d'utiliser le port de la halte nautique pour pratiquer la plongée. Les membres du Conseil Municipal valident cette demande et un retour favorable leur sera donné.

-Monsieur le Maire informe de la demande d'un miroir et d'un lampadaire pour la maison à côté de chez Monsieur Armellin.

-Madame Géralde Jean informe que la rampe de l'escalier de l'église est cassée et que l'accès est donc dangereux. Demande est faite également d'un panneau sens interdit devant l'église.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.